

# Débat public départemental pour la gestion des déchets

Réunion Publique

Mardi 22 juin 2009 – Neuillé Pont-Pierre

Salle des Fêtes

Etaient présents en tant qu'organisateur et animateur de la réunion publique :

- M. Kerbriand-Postic, vice-président du Conseil Général d'Indre-et-Loire (CG37), en charge du développement durable,
- Mme Fisson, chef du service environnement au CG37,
- M. de la Perraudière, Parménion, animateur des débats.

Etaient présents en tant qu'experts :

- M. de Foucaud, Président du Sivert Est Anjou, vice-président d'Amorce,
- M. Durand, ex-élu de Nantes Métropole, ex-Président d'Amorce,
- Maître Matharan, magistrat à la cour des comptes, avocat au cabinet Matharan-Pintat.

## Contexte de la réunion publique

La réunion de Neuillé Pont-Pierre est la 5<sup>ème</sup> d'un cycle de 6 réunions publiques consacrées à la question des déchets en Indre-et-Loire. Après 3 premières séances d'auditions (EPCI, associations et professionnels), cette réunion poursuit l'objectif du Conseil Général : déterminer les préoccupations principales en matière de gestion des déchets dans le département afin de juger de la pertinence d'une révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA).

La réunion publique a rassemblé environ 70 personnes.

En introduction de cette réunion, le Conseil Général, porteur de la concertation, a dressé un rapide état des lieux de la gestion des déchets dans le département. Il a expliqué la nécessité de ces débats par l'évolution des réglementations sous l'impulsion du Grenelle de l'Environnement et de l'Union Européenne. Les rôles de chacun ont été précisés, de l'Europe jusqu'au citoyen, puis les données chiffrées relatives à l'Indre et Loire et le contenu type d'un PEDMA.

Les 5 axes de travail provisoires retenus suite aux auditions publiques ont été présentés :

- Axe 1 : établir un état des lieux détaillé des gisements et des flux,
- Axe 2 : développer et favoriser la réduction à la source,
- Axe 3 : mieux trier et valoriser,
- Axe 4 : définir un schéma départemental de gestion multi filière cohérent,

- Axe 5 : communiquer pour sensibiliser.

Les participants se sont montrés satisfaits de la démarche et de l'initiative du Conseil Général et l'en ont remercié. Leurs propos ont été rassemblés par thématique.

### Axe 1 : établir un état des lieux détaillé des gisements et des flux

*La connaissance des déchets doit être à la base de l'organisation des filières. Le Conseil Général doit donc identifier les gisements spécifiques, notamment ceux dont il est à l'origine.*

Les données relatives aux déchets produits par les établissements publics (collèges, hôpitaux) devraient être connues afin de mettre en place des filières spécifiques. Les tonnages de déchets provenant de secteurs urbains (principalement l'agglomération de Tours) et des zones rurales qui représentent le reste du département, sont aussi à identifier.

Concernant les flux de déchets, ceux-ci peuvent être optimisés à la fois dans la phase collecte et dans la phase traitement. Source de pollution, la collecte des déchets doit être optimisée : la recherche des meilleurs circuits de collecte et la limitation des passages seront des pistes de travail pour limiter les flux.

De la même façon, développer le traitement des déchets à proximité du lieu où ils sont produits permettrait de limiter l'impact des flux. Ainsi, le transfert de déchet d'un département à l'autre est justifiable s'il est fait vers une installation plus proche en distance.

### Axe 2 : développer et favoriser la réduction à la source

*Un consensus s'est dégagé pour décrire la prévention comme le meilleur moyen de gérer les déchets. La part de responsabilité de chacun doit être considérée pour promouvoir une action collective.*

Maître Matharan a mis en évidence une spécificité des déchets : c'est une économie à « rendement décroissant », c'est-à-dire que plus des déchets sont produits, plus le coût de leur gestion est élevé. Cet état de fait doit inciter à un effort pour réduire les déchets et développer la prévention. La réduction implique également un changement de civilisation car les déchets ne doivent plus être considérés comme des indicateurs de progrès. Le « 0 déchet » se heurte à un problème de définition et de réalisme. Il est cependant une ambition partagée par beaucoup de participants. La réduction a fonctionné pour les sacs de caisse et peut donc être étendue. Des participants ont aussi pris l'exemple de la communauté de communes des Portes d'Alsace pour illustrer la réussite des systèmes de pesée embarquée, réussite contestée par un expert.

La distribution de composteur est un moyen de réduction apprécié et demandé : les collectivités pourraient prendre en charge tout ou partie du coût de l'équipement.

La question de la responsabilité du suremballage a divisé les participants :

- les consommateurs peuvent agir en choisissant les produits les moins ou les mieux emballés. Ceci nécessite un important travail de sensibilisation, comme cela est fait dans les supermarchés de région parisienne par la CCLCV (Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie). Le consommateur doit être incité au choix des produits éco-conçus.
- les industriels doivent davantage être incités. La réduction des emballages doit apporter un bénéfice économique alors que les consommateurs ont encore tendance à préférer les produits « plus » emballés. Le paiement de l'éco-taxe à Eco-Emballages a un effet pervers en ce qu'il dédouane les industriels au lieu de les pousser à l'éco-conception. Un participant a ainsi dénoncé le surdimensionnement des emballages par rapport au contenu.
- l'Etat doit légiférer en ce sens et les élus locaux ont un rôle à jouer pour cela en faisant remonter les demandes du grand public.

La disparition de la consigne a une nouvelle fois suscité des regrets. Elle apparaît aux participants comme une méthode plus intéressante que le recyclage du verre, d'autant plus qu'elle existe encore dans des régions comme l'Alsace. Des systèmes automatiques existent aux Pays-Bas. Son redéploiement se heurte cependant à la raréfaction des installations de nettoyage des bouteilles. Le coût économique et écologique du transport des bouteilles consignées devient alors prohibitif, et les investissements lourds à assumer.

### Axe 3 : mieux trier et valoriser

*La collecte des déchets fermentescibles a une nouvelle fois occupé une place importante dans les débats. La question de l'optimisation de la collecte se pose également à travers les déchèteries ou encore les déchets verts.*

L'amélioration des chaînes de tri peut permettre de faire des économies par rapport au traitement, à condition que la fraction fermentescible (FFOM) soit collectée séparément. Elle peut aussi générer des emplois. La ville de San Francisco a été donnée en exemple pour son taux de recyclage de 70%.

La collecte des fermentescibles est un enjeu majeur, demandé par beaucoup. Elle permettrait de répondre à une demande du monde agricole. L'exemple de la ville de Lorient, agglomération qui a mis en place une collecte sélective de la FFOM, est significatif : elle recueille 5 à 6t de FFOM par an mais seules 2t sont revendues. Le procédé reste donc coûteux si l'on ne travaille pas en amont avec les utilisateurs futurs du compost et sur la qualité de celui-ci pour répondre aux normes européennes.

Les représentants du monde agricole se sont dits prêts à participer à cet effort en utilisant les composts à condition de bénéficier de garanties financières et de partager les responsabilités pour l'utilisation de composts présentant des risques.

En contribuant à l'homogénéisation des règles de tri, le Conseil Général pourrait contribuer à simplifier le tri et en améliorer les performances. Le Conseil Général n'a cependant pas de compétence « collecte », qui reste du domaine des communautés de communes et syndicats mixtes compétents.

Le maillage du territoire est un point d'amélioration possible. Les déchèteries sont implantées selon une logique de canton et les habitants ne peuvent pas apporter leurs déchets dans un autre point. Il en résulte des distances parfois importantes en milieu rural, ce qui pourrait être amélioré par la possibilité d'apport à la déchèterie la plus proche. Les déchèteries pourraient également être plus rentables en intégrant des recycleries de type Emmaüs, en développant des partenariats.

Les déchets organiques des établissements publics représentent une richesse non-exploitée. Ils pourraient notamment bénéficier aux élevages de porcs. Des composteurs peuvent également être installés dans les collèges pour mener des expériences pédagogiques de sensibilisation.

Un participant a souligné le défaut d'optimisation de la collecte des déchets verts, qui ne prend pas assez en compte les professionnels et entraîne de fortes dépenses. Pour les particuliers, cela passe aussi par des solutions de proximité qui évitent les aller et retour aux déchèteries, comme le broyage.

#### Axe 4 : Définir un schéma départemental de gestion multifilière cohérent

*Les modes de traitement restent un sujet d'opposition plus que de proposition. Des grandes lignes se sont cependant dégagées comme le traitement en multi filière et la proximité des installations.*

Les participants n'ont pas présenté un mode de traitement comme la "solution miracle". Ils évoquent en revanche la nécessité d'une diversification des modes de traitement. Cette diversification doit aussi permettre une plus grande proximité, laquelle implique à la fois la limitation des flux et des conflits liés à l'implantation d'une seule filière.

Les Centres d'Enfouissement Techniques (CET) (ou également appelés installations de stockage des déchets non dangereux) apparaissent comme des moyens de refuser d'affronter les problèmes et donc de les repousser vers les générations futures. Le refus de certains modes de traitement peut entraîner des transports vers des CET à plusieurs centaines de kilomètres.

Un participant a demandé l'application du principe de précaution pour toutes les unités de traitement.

#### Axe 5 : Communiquer pour sensibiliser

*La mise en place d'objectifs ambitieux de réduction des déchets suppose des modifications de comportements profondes. Pour cela, la communication vers les publics jeunes est la mesure la plus souvent citée.*

Le terme de « révolution culturelle » est revenu pour décrire le nécessaire changement de comportements. Il passe notamment par une sensibilisation des jeunes publics qui sont des vecteurs importants, comme prescripteurs pour leurs parents. Cette sensibilisation peut notamment inclure des projets pédagogiques dans les collèges. Le Conseil Général peut réfléchir à l'intégration de ces mesures dans des agendas 21 des collèges.

La question des coûts a été abordée à travers la possibilité de mutualiser les coûts de collecte et de déchèterie.

### Sujets transverses

Parmi les rôles du PEDMA, il y a la définition des différents types de déchets afin de bénéficier d'un référentiel clair sur lequel le plan pourra se construire.

La gestion des déchets est un marqueur politique, ce qui implique une conflictualité lors des prises de décision. Cela génère des débats, notamment pour la mise en place d'installations de traitement.

Du point de vue des coûts, le débat s'est une nouvelle fois orienté sur le choix entre taxe et redevance, auquel il faut ajouter le budget général. Les participants mettent en avant l'incitation et la plus grande justice du paiement par redevance, la taxe apparaissant plus injuste dans son calcul. Cependant le système de la taxe paraît inévitable en milieu dense et permet une meilleure péréquation. La question des coûts se pose aussi à travers la collecte, la plus chère d'Europe.

### Synthèse par Maître Matharan

Maître Matharan a souligné la qualité des interventions, témoignant d'une vision moderne et réaliste.

Il a mis en avant 3 points clés :

- la proximité,
- le choix entre taxe et redevance,
- la nécessité d'une relation harmonieuse entre les mondes urbain et rural.

Il a repris la volonté d'un participant de faire du département un site exemplaire et a rappelé qu'il n'y a pas de vérité établie avant le choix des tourangeaux.

### Conclusion

M. Kerbriand-Postic a conclu en rappelant que les experts étaient avant tout présents pour leurs connaissances de situations diverses, sans leur procurer d'autorité. Ils n'ont pas été choisis pour leurs orientations mais pour leurs compétences.

La phase qui s'amorce nécessite une confiance mutuelle pour aboutir à des solutions efficaces. Cette phase de travail pourra débuter à l'issue de la commission de suivi.